



PROCES VERVAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 14 octobre 2024

20 place du village
05160 PONTIS
Tel : 04.92.44.26.94
mairiedepontis@wanadoo.fr
www.pontis.fr

- Date de la convocation : le 3 octobre 2024
- Présents : 5 : Messieurs GAMBAUDO Georges, FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, GINESTET Jean et Madame BOQUELET Camille
- Absente et représentée :
- Monsieur le Maire ouvre la séance à **17h30** et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur SARRAZIN Christian est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

L'ORDRE DU JOUR

1. *Loyer société de chasse*
2. *Participation à la mairie du Sauze du Lac pour les frais de Noël*
3. *Décision Modificative N°2 sur le budget de la commune*
4. *Retrait d'affiliation au Centre de Gestion 04 par la ville et le CCAS de Manosque*
5. *Mise à jour des commissions municipales*
6. *Partenariat avec les pompiers de Savines le Lac pour l'écobuage à l'Adroit*
7. *Questions diverses*

N° 2024-34

OBJET : LOCATION DE LA SOCIETE DE CHASSE POUR 2024

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que :

- ⇒ La délibération du 10 septembre 1980 renouvelant pour une durée de 9 ans le Bail de la Société de Chasse de Pontis ;
- ⇒ L'avenant du 12 janvier 1991 instituant une reconduction tacite et fixant le montant du loyer à 100 francs ;
- ⇒ La délibération du 31 août 1996 acceptant la reconduction tacite du bail et portant le montant du loyer à 500 Francs à compter de l'année 1997 ;
- ⇒ L'acte administratif de location du droit de chasse en forêt communale de Pontis du 4 décembre 1996 concernant le bail de la Société de Chasse ;
- ⇒ La délibération du 29 septembre 2001 acceptant la reconduction tacite du bail et instituant une augmentation du loyer de 5% par an.
- ⇒ Suite aux augmentations annuelles de loyer de 5%, la société de chasse a réglé pour l'année 2019 la somme de 790,07€
- ⇒ Que le conseil avait accepté en 2020 une diminution de loyer à hauteur de 650€
- ⇒ Dit que depuis 2020 le loyer est à 650€

PROPOSE de maintenir ce montant pour 2024 ;

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** que le montant du loyer soit porté à **650,00 €** pour l'année 2024
- **DIT** que le montant du loyer est prévu au budget de la commune à l'article 7035
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document si afférent.

2024-35

OBJET : PARTICIPATION A LA MAIRIE DU SAUZE DU LAC POUR LES FRAIS DE NOËL.

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres du Conseil Municipal que la fête de Noël se fera comme l'année dernière à Savines le Lac.

DIT que la commune de Pontis participera au frais à la hauteur de 50% ou au prorata du nombre de participants pontissois

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'effectuer la participation sur justificatif de paiement de la commune du Sauze du Lac.
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus à l'article 65741 du Budget Primitif

2024-36

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE N°2

Monsieur le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire un virement de crédit suite à l'annulation partielle d'un titre de 2019 et de 2022 pour un montant de 0,06€

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal qui convient de faire un virement de crédit afin d'alimenter le chapitre 65 et l'article 673 et d'équilibrer d'autres lignes

FONCTIONNEMENT					
SECTION	OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
Dépense		65	673	Titre annulé sur l'année antérieur	+ 0,06€
Dépense		011	60224	Fournitures administratives	+ 600,00€
Dépense		011	60612	Electricité	+2 000,00€
Dépense		011	6281	Cotisation	+ 220,00€
Dépense		011	657348	Autres communes	+3 000,00€
Dépense		011	65748	Autres personnes de droit privé	+1 100,00€
Dépense		011	615221	Bâtiments publics	- 6 920,06€

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative N°2 du budget de la commune ci-dessus.

2024-37

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG04 DE LA VILLE ET DU CCAS DE MANOSQUE

Monsieur le Maire,

EXPOSE que l'article L 452-14 du code général de la fonction publique et l'article 2 du décret n°85-643

du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que « Les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires à temps complet sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion. Pour les communes, sont pris en compte les effectifs cumulés des fonctionnaires de la commune, du centre communal d'action sociale et, le cas échéant, de la caisse des écoles qui lui sont rattachés. »

L'article 30 et 31 du décret précité prévoit qu'en cas d'affiliation volontaire ou de demande de retrait d'affiliation volontaire, le président du centre invite l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés à faire valoir auprès de lui, dans un délai de deux mois, leurs droits à opposition.

Il peut être fait opposition à cette demande de retrait :

1° Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;

2° Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

La ville de Manosque souhaite procéder au retrait de son affiliation volontaire auprès du centre à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le président du centre regrette ce choix pour la perte de mutualisation et de solidarité départementale ainsi que les incidences financières induites.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal **de faire valoir son accord ou son opposition** à la demande de retrait d'affiliation auprès du Centre de gestion de la commune de Manosque à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : De s'opposer à la demande de retrait d'affiliation volontaire au Centre de gestion de la commune de Manosque à compter du 01/01/2025.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2024-38

OBJET : MISE A JOUR DES PARTICIPANTS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire,

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir élire les différents titulaires et suppléants pour les différentes commissions municipales.

PROPOSE en tant que :

- **Délégués des communes forestières**

Titulaires : Monsieur GINESTET Jean - **Suppléants :** Monsieur GAMBAUDO Georges

- **Délégués du Syndicat d'Energie 04 – SDE 04**

Titulaires : Monsieur GAMBAUDO Georges et Monsieur SARRAZIN Christian

Suppléants : Monsieur GINESTET Jean

- **Membres de la commission d'appel d'offres**

Titulaires : Monsieur FLUCHERE Frédéric et Monsieur GINESTET Jean
Suppléants : Monsieur SARRAZIN Christian et Madame BOQUELET Camille

- **Membres de la commission CCAS**

Titulaires : Madame BOQUELET Camille et Monsieur GINESTET Jean
Suppléants : madame CARLIN Mireille et madame LORETTE Indra

- **Correspondant défense**

Titulaires : Monsieur GAMBAUDO Georges

- **Membres de la commission travaux**

Titulaires : Monsieur FLUCHERE Frédéric et Monsieur GINESTET Jean
Suppléants : Madame BOQUELET Camille

- **Membres de la commission animations**

Titulaires : Monsieur GAMBAUDO Georges et Madame BOQUELET Camille
Suppléants : Monsieur GINESTET Jean

- **Délégués de la commission eau**

Titulaires : Monsieur GAMBAUDO Georges et Monsieur FLUCHERE Frédéric
Suppléants : Monsieur SARRAZIN Christian

- **Délégués de la commission urbanisme**

Titulaires : Monsieur GAMBAUDO Georges, Monsieur SARRAZIN Christian, Madame BOQUELET Camille, Monsieur GINESTET

- **Délégués de la commission communale des impôts directs - CCID**

La liste reste inchangée à celle désignée par la direction générale des finances publiques le 6 août 2020 - 6 titulaires et 6 suppléants.

Commissaires Titulaires : Monsieur CLEMENT Mickaël, Monsieur KUENTZ Vincent, Monsieur SARRAZIN Christian, Madame CARLIN Mireille, Monsieur JAUBERT Bernard, Monsieur LOUISON Charles,

Commissaires Suppléants : Madame LAGIER Elodie, Monsieur DOU Henri, Monsieur JOUBERT Georges, Monsieur CROMBEZ Vincent, Monsieur BORGIA Jean-Baptiste, Monsieur FERDINAND Jean-Marie,

- **Délégués de la commission intercommunale des impôts directs - CCID**

Titulaires : Monsieur GAMBAUDO Georges et Monsieur FLUCHERE Frédéric
Suppléants : Monsieur SARRAZIN Christian et GINESTET Jean

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les titulaires et suppléants de toutes les commissions

2024-39

OBJET : PARTENARIAT AVEC LES POMPIERS DE SAVINES LE LAC POUR L'ECOBUAGE A L'ADROIT

Monsieur le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal que la commune peut conclure un partenariat avec la caserne de pompiers de Savines le Lac pour l'écobuage au lieu-dit de l'Adroit. Une convention entre les deux parties devra être signée afin de préciser les modalités de mise à disposition des terrains communaux et les actions qu'ils vont entreprendre.

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision de partenariat avec la caserne de pompiers de Savines le Lac.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document si afférent.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h00

Questions diverses

L'eau

Le point est fait sur la situation de nos captages

Actuellement les périmètres immédiats de Sandenière haute et Sandenière basse sont clôturés celui de l'olive est terminé à 70% mais le notaire n'ayant toujours pas régularisé la situation d'achat de terrains par la commune nous ne pouvons pas terminer ce dernier ni attaquer celui de la fontaine des seigneurs par contre celui de l'adroit pourrait être commencé en cette fin d'année.

En tout cas merci aux propriétaires qui ont bien voulu nous permettre de démarrer les travaux sans avoir été payé. Un dernier devis vient de nous parvenir concernant le traitement automatique des réservoirs. En raison du nombre de réservoirs qui se succède nous ne pourrons pas les traiter par UV, nous sommes obligés de le faire par chloration. Nous déposerons une demande de subvention pour la mise en place de ces traitements sur les réservoirs de la fontaine des seigneurs et de l'olive, le cout est estimé environ 75 000€

La Route

Je rappelle que l'objectif du traitement de cette portion de route entre Fontbelle et les Sartres étaient de rendre moins verglaçante cette route. Malheureusement pour des problèmes de réglage d'injecteurs le revêtement a été mal fait. Il vient d'être refait, un bilan sera fait au printemps par les services des routes du département.

Chemins ruraux

Recensement des chemins ruraux de la commune

Nous recherchons toujours quelqu'un pour le faire

Fait et délibéré en séance,

Vu, secrétaire de séance

le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Georges Gambaudo